



**FOURNITURE, POSE ET RACCORDEMENT DE PANNEAUX
PHOTOVOLTAÏQUES SUR LA SALLE SOMMER
A LA RIVIERE-DE-CORPS**

**REGLEMENT DE CONSULTATION
(R.C)**

**Date et heure limites de remise des offres
Vendredi 12 mai 2023 12h00**

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR	3
ARTICLE 2 – OBJET DU MARCHÉ	3
ARTICLE 3 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
3.1 – Procédure de passation	3
3.2 – Décomposition du marché	3
3.3 – Durée du marché	3
3.4 – Modalités de financement et de paiement	3
3.5 – Forme juridique de l’attributaire	4
3.6 – Durée et validité des offres	4
3.7 – Variante / Option	4
ARTICLE 4 – DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHÉ	4
ARTICLE 5 – CRITERES D’ATTRIBUTION	5
ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	5
ARTICLE 7 - PROCEDURES DE RECOURS	5

ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Commune de La Rivière-de-Corps
MAIRIE
4 allée Forestière
BP 10109 La Rivière-de-Corps
10602 La Chapelle-Saint-Luc
Pouvoir Adjudicateur : Monsieur Christophe CHOMAT, en qualité de Maire
Téléphone : 03 25 79 05 10
Courriel : irdc@larivieredecorps.fr.
Profil acheteur : www.xmarches.fr.

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)
Le Maître d'Ouvrage a confié la direction générale des travaux à :
CONSULTENERGIE
1 B rue Edmé Boursault,
10 000 TROYES
Représenté par Pierre BROUILLARD 06 25 80 95 52
Courriel : info@consultenergie.fr

ARTICLE 2 – OBJET DU MARCHÉ

La présente consultation a pour objet la fourniture, la pose et le raccordement de capteurs photovoltaïques sur son bâtiment Salle Sommer (restaurant scolaire) situé au 58 rue Jean Jaurès à la Rivière-de-corps.
Une étude de faisabilité, par l'assistant à Maitrise d'ouvrage, a été réalisée en mettant en lumière le potentiel d'autoconsommation collective alimenté par une installation de production solaire photovoltaïque.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1 – Procédure de passation

Le marché est lancé selon la procédure adaptée prévue à l'article L2123-1 pour la partie législative et les articles R2123-1 à R2123-8 pour la partie réglementaire du Code de la Commande Publique selon le décret n°2018-175 du 3 décembre 2018.

3.2 – Décomposition du marché

Le marché comporte un lot unique.

3.3 – Durée du marché

Le présent marché est conclu pour une durée de 6 mois à réception de l'ordre de service.

Date prévisionnelle de début de travaux : 23 juin 2023

Date impérative de fin de travaux : 23 décembre 2023

3.4 – Modalités de financement et de paiement

Modalités de financement : budget principal de la commune et subventions de la Région.

Les paiements seront effectués aux vues des factures mensuelles par mandat administratif et dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique.

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception des factures.

Le comptable assignataire chargé du règlement des factures est Monsieur le Trésorier de la trésorerie TROYES AGGLOMERATION, 24 boulevard u 14 juillet, 10000 TROYES.

3.5 – Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

3.6 – Durée et validité des offres

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

3.7 – Variante / Option

Les variantes et les options sont autorisées.

ARTICLE 4 – DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHÉ

Les pièces constitutives du marché sont, exclusivement, et par ordre de priorité :

- L'Acte d'Engagement et ses annexes,
- Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P),
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P),
- Le programme ou le calendrier détaillé d'exécution des travaux établi par le candidat ;
- Les éléments de décomposition de l'offre financière du titulaire,
- Le mémoire technique du titulaire et ses annexes dûment signés,
- L'attestation de visite obligatoire,
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales (C.C.A.G) applicable aux marchés publics de travaux, approuvé en 2021.
- Les actes spéciaux de sous-traitance et leurs avenants, postérieurs à la notification du marché ;

Toutes les pièces du marché sont rédigées en français.

Le dossier de consultation est téléchargeable sur la plateforme <http://www.xmarches.fr>.

ARTICLE 5 – CRITERES D'ATTRIBUTION

1 -Critères d'agrément des candidatures

- Aptitude à exercer l'activité professionnelle, capacité économique et financière ou capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché public.

2 – Critères de jugement des offres :

- Le marché sera attribué au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse. Celle-ci sera appréciée en fonction des critères énoncés par ordre de priorité décroissante et pondérés de la façon suivante :

CRITERES	POURCENTAGE
1 - Prix	40%
2 – Qualité technique	60%

Le Pouvoir Adjudicateur sélectionnera l'offre économiquement la plus avantageuse résultant de la mise en œuvre des critères d'attribution.

ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'apporter **au plus tard 3 jours** avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, peuvent être obtenus par demande faite au plus tard le **3 jours** avant la clôture du présent accord-cadre, soit le **mardi 9 mai 2023 à 16 heures** sur la plateforme <https://www.xmarches.fr>.

ARTICLE 7 - PROCEDURES DE RECOURS

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25 rue du Lycée

51036 CHALONS EN CHAMPAGNE

Tél : 03.26.66.86.87

Télécopie : 03.26.21.01.87

Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr.

Adresse internet (URL) : <http://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.f>.